



C.C.A.S. D'ISNEAUVILLE (Seine-Maritime)
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
08 DECEMBRE 2025
Délibération n° 2025/029

Date de la convocation : 01/12/2025
Membres en exercice : 11

Membres présents : 9
Représenté : 1

La commission administrative du Centre Communal d'Action Sociale légalement convoquée, s'est réunie au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Madame Marie-Pierre PADULAZZI, Vice-Présidente.

Etaient présents : Marie-Pierre PADULAZZI, Béatrice NUGEYRE, Brigitte MOREL, Odile BRÉANT, Paulette PICARD, Marie-Thérèse CUVIER, Véronique PETEL-GRAUX, Christiane HONORÉ, Marie-Paule BONHOMME.

Formant la majorité des membres en exercice

Absentes excusées : Claude HAMEL procuration à Marie-Pierre PADULAZZI, Sylvie LAROCHE.

Secrétaire de séance : Brigitte MOREL

OBJET : Participation financière aux frais kilométriques pour les sorties Résidence Autonomie

Vu la délibération 2019/0013 du Conseil d'Administration du CCAS en date du 23 septembre 2019 instaurant la création de tarifs pour la participation financière des résidents au frais kilométriques lors de sorties hors de la résidence autonomie à compter du 1^{er} octobre 2019,

Considérant le choix de la commission de ne pas augmenter les prix et de conserver le barème suivant :

- - 20 km : GRATUIT
- De 20 à 30 km : 4 €
- De 30 à 60 km : 8 €

Considérant la fermeture de la régie de recettes depuis le 1er novembre 2024,

Après en avoir délibéré, le Conseil d'Administration, décide à l'unanimité

- **De conserver les tarifs appliqués par la délibération 2019/0013,**
- **D'encaisser ces recettes sur le budget de la Résidence Autonomie « Le Vieux Colombier ».**

Le secrétaire de séance,
Membre du conseil d'administration,
Brigitte MOREL

Transmis Préfecture : 17 décembre 2025
Affichage : 17 décembre 2025



Pour copie conforme,
La Vice-Présidente,

Marie-Pierre PADULAZZI

